

Bulletin du Conseil communal

N° 15



Lausanne

Séance du 15 mars 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 15 mars 2016

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 mars 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

Sommaire

Deuxième partie	900
Communications – Dépôts	
Postulat de M ^{me} Eliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du Coworking dans l'administration communale lausannoise ».....	900
Postulat de M ^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ».....	900
Postulat de M ^{me} Sarah Neumann et consorts : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».....	900
Interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « Turbulences sur le marché électrique, quelles conséquences pour les investissements lausannois ? »	
Développement photocopié.....	900
Interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? »	
Développement photocopié.....	901
Discussion sur l'interpellation de M. Mathieu Carrel.....	902
Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Matthieu Carrel.....	902
Discussion sur l'interpellation de M. Romain Felli.....	907
Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Romain Felli.....	907
Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « La Municipalité censure le Syndicat des services publics »	
Développement photocopié.....	917
Discussion.....	918
Réponse de la Municipalité.....	919
Communication	
Clôture de la séance.....	925

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Thérèse de Meuron, Cédric Fracheboud, Claude-Nicole Grin, Anne-Lise Ichters, Evelyne Knecht, Myrèle Knecht, Philippe Lenoir, André Mach, Jean Meylan, Fabrice Moscheni, Vincent Mottier, Johan Pain, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Nicolas Tripet, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Vincent Rossi.

Membres présents 75

Membres absents excusés 21

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Eliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du Coworking dans l'administration communale lausannoise »

Lausanne, le 3 mars 2016

(Signé) *Eliane Aubert (PLR) Aubert*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde »

Lausanne, le 4 mars 2016

(Signé) *Françoise Longchamp et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Sarah Neumann et 6 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « Turbulences sur le marché électrique, quelles conséquences pour les investissements lausannois ? »

Développement polycopié

La situation du marché électrique en Suisse suscite actuellement de nombreuses questions.

Alpiq – qui appartient en partie à la ville par le truchement d'EOS Holding – a tout à la fois annoncé une perte de CHF 830 millions et l'intention de vendre 49 % de son parc

hydroélectrique. A l'occasion d'une conférence de presse le 7 mars 2016, le vice-directeur de la société, Michaël Wider a déclaré qu'il verrait comme « un excellent signe » que les actionnaires (indirects) les plus importants s'engagent et reprennent une partie de ces installations, c'est-à-dire notamment les SIL.

Si cette annonce de la part d'Alpiq soulève déjà un certain nombre de questions, on peut se demander aussi quelles conséquences a le prix actuel extrêmement bas du courant sur les investissements lausannois de production d'électricité. Les infrastructures que l'on construit actuellement sont-elles concurrentielles dans la perspective de l'ouverture du marché en 2018 ?

Je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La ville de Lausanne, respectivement les SIL, envisagent-ils de se porter acquéreur d'une partie de ces installations hydroélectriques ?
- L'éventuel rachat par la Ville de participations dans les installations électriques d'Alpiq pourrait-il se substituer au projet Lavey+ en termes d'approvisionnement ?
- Au vue des prix extrêmement bas du courant, quelle est la viabilité des investissements lausannois actuels dans la production d'énergie (Hongrin-Léman, Alpine Geothermal Power Production, AGEPP) ?
- Quels sont les prix de production minimaux, avec et sans subvention, ainsi que les prix de vente des modèles économiques des projets de Lavey+ et EolJorat Sud ?

Interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? »

Développement polycopié

La société électrique Alpiq, dont notre commune est indirectement actionnaire par le biais de sa participation dans EOS Holding, a annoncé plusieurs nouvelles inquiétantes la semaine dernière.

Toujours pénalisée par le bas prix de l'électricité sur un marché libéralisé pour les gros clients, et par ses centrales nucléaires en fin de vie, Alpiq a annoncé une perte nette de 830 millions de francs pour l'exercice 2015. En particulier, étant obligée d'acheter de grandes quantités de courant à quelques 5 centimes le KWh aux sociétés d'exploitation de Gösgen et Leibstadt dont elle est coactionnaire, Alpiq le revend à environ 3 centimes sur le marché de gros, et elle perd donc de l'argent avec chaque KWh produit par ces centrales.

Deux mesures en particulier semblent vouloir être prises par l'entreprise pour limiter les dégâts.

Premièrement, la vente de 49 % de son parc hydroélectrique – dont le fameux barrage de la Grande-Dixence – car le coût de production de l'énergie hydroélectrique est au-dessus de son prix sur le marché libéralisé. Idéalement, des sociétés d'approvisionnement électrique, qui desservent des clients sur le marché non libéralisé (comme les SIL), pourraient être intéressées à prendre des participations dans l'hydroélectrique – une source stable et relativement peu polluante de production d'électricité.

Deuxièmement, d'après les révélations de la *Basler Zeitung* (7.3.2016), Alpiq envisagerait le délestage par la bande de ses centrales nucléaires qui, placée dans une société de gestion publique, seraient démantelées aux frais de la collectivité.

Ces différents éléments nous poussent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Les pertes annoncées par Alpiq auront-elles des conséquences, indirectement, sur les revenus de la commune : d'une part par de moindres dividendes versés aux actionnaires, d'autre part sur de moindres impôts locaux payés à Lausanne ?

- 2) La Commune, par le biais de sa participation dans EOS Holding, approuve-t-elle le désengagement d'Alpiq de la production d'électricité et sa concentration sur le seul négoce?
- 3) En particulier, la Commune, par le biais de sa participation dans EOS Holding, approuve-t-elle la stratégie de vente du parc hydroélectrique d'Alpiq ?
- 4) La Commune, respectivement les SIL, pourrait-elle être intéressée à acquérir une participation dans le parc hydroélectrique ainsi mis en vente ?
- 5) Cette acquisition permettrait-elle de contribuer aux objectifs stratégiques de production stable et écologique d'électricité de la ville ?
- 6) Si ce n'est pas le cas, quelles solutions (caisses de pensions ?...) peuvent être envisagées pour que ce patrimoine hydroélectrique ne parte pas dans des entreprises qui ne seraient pas contrôlées par des collectivités publiques suisses ?
- 7) En matière nucléaire, au vu des pertes financières structurelles pour les raisons exposées ci-dessus, pourquoi Alpiq ne ferme-t-elle pas ses centrales ?
- 8) La Commune, par le biais de sa participation dans EOS Holding, a-t-elle connaissance de la volonté d'Alpiq de se défaire, aux frais de la collectivité, de ses centrales nucléaires ?
- 9) Si oui, la Commune approuve-t-elle cette stratégie d'entreprise ?

Discussion sur l'interpellation de M. Mathieu Carrel

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous avons tous lu la semaine dernière qu'Alpiq, société qui appartient en partie à la Ville par le truchement d'EOS Holding, a annoncé une perte de 830 millions de francs, ainsi que l'intention de vendre 49 % de son parc hydroélectrique. Le vice-directeur de la société a dit, lors d'une conférence de presse, que ce serait un excellent signe que les actionnaires indirects les plus importants s'engagent et reprennent une partie des installations mises en vente ; il entendait par là notamment les Services industriels de Lausanne. Cette annonce soulève déjà un certain nombre de questions, mais, de façon plus générale, on peut se demander quelle est la conséquence du prix actuel extrêmement bas du courant sur les investissements lausannois, notamment à Lavey et à Hongrin. On peut se demander si ces infrastructures seront concurrentielles à terme dans la perspective de l'ouverture totale du marché de l'électricité en 2018. Si c'est confirmé, j'ai quelques questions pour M. le municipal Pidoux.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Matthieu Carrel

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Permettez-moi de faire un petit préambule à propos de ces deux interpellations ; je répondrai ensuite à la première question de l'interpellation de M. Carrel, dont je n'avais pas connaissance avant ce soir. Elle me semble correspondre aux questions 4 et 5 de M. Felli. Avec l'approbation de M. Felli et de votre président, je souhaiterais que l'on prenne acte du fait que ma réponse à la première question de M. Carrel vaut pour réponse aux questions 4 et 5 de M. Felli.

Les questions posées dans les deux interpellations montrent que leurs auteurs sont tout à fait informés des rapports entre Alpiq, EOSH et la Ville de Lausanne. A toutes fins utiles, pour ceux qui le seraient moins, je rappelle que la Ville de Lausanne est bel et bien actionnaire de la société EOSH pour un peu plus de 20 %, et que EOSH, à son tour, est actionnaire d'Alpiq Holding pour un peu plus de 31 %. Il est donc question ici d'une participation indirecte de la Ville dans Alpiq. En termes juridiques, ce serait une approximation de dire que la participation de la Ville de Lausanne équivaut à peu près à 6 % de la société Alpiq, mais cela donne un ordre de grandeur.

Outre EOSH et ses cinq actionnaires, les autres actionnaires d'Alpiq sont ceux que l'on a regroupés sous un label KSM en allemand, consortium des minoritaires suisses, qui sont des actionnaires directs, mais qui, regroupés, ont ensemble une participation de 31 %,

égale à celle d'EOSH. C'est ce qui a été voulu par la fondation d'Alpiq. Et puis, il y a EDF, Electricité de France, qui possède 25 % du capital d'Alpiq. Il reste donc 12 % du capital d'Alpiq que l'on peut qualifier de « flottant », c'est-à-dire qui est librement échangeable sur le marché des actions cotées en bourse. Il faut relever que, pour Alpiq, comme pour Romande Energie, les échanges sont peu nombreux, ce qui fait que la valeur boursière de l'action est basée sur des achats et des ventes en nombre assez restreint, voire parfois très restreint.

De plus, il est vrai que les prix de l'électricité se sont effondrés sur le marché européen. On peut véritablement utiliser ce verbe. Pour une partie très importante du parc de production européen, et pas seulement en Suisse, le seuil de rentabilité pour la commercialisation de l'électricité est atteint lorsque les prix sont de 4 centimes d'euro – pas de francs suisses, mais maintenant, cela ne fait plus une énorme différence – par kilowattheure. Pour les prochaines années, le prix sera à peine au-dessus de 2 centimes par kilowattheure. La production d'électricité en Europe est donc en crise, et en crise majeure ; ce n'est pas seulement le cas de la production suisse.

Cela dit, il faut évidemment compléter cette information : les 2 centimes par kilowattheure, c'est le prix des produits que l'on appelle « Cal », soit les produits calendrier, les produits annuels d'une énergie fournie de façon constante « en bande » ou « en ruban », et que l'on achète de manière anticipée. Le prix de l'électricité est évidemment calculé avec d'autres composantes, liées au fait que l'on doit acheter non seulement des produits « en bande », mais aussi de l'énergie « de pointe », des profils particuliers de consommation, de l'énergie de réglage, etc. Il n'en reste pas moins que, pour les consommateurs éligibles, qui ont accès au marché et qui se fournissent aujourd'hui sur le marché européen, pour ce qui concerne l'énergie, les prix moyens seront de l'ordre de 4 centimes par kilowattheure, en tout cas jusqu'en 2019.

Or les prix de production en Suisse dans l'hydraulique sont de l'ordre de 6 centimes par kilowattheure. Même la production la moins flexible en Suisse, la meilleur marché, soit la production dans les ouvrages hydrauliques déjà bien amortis et au fil de l'eau, revient à plus de 4 centimes par kilowattheure. Pour ce qui concerne l'hydraulique suisse, il faut rappeler que le prix de revient est, grosso modo, réparti en trois tiers : les coûts liés à l'exploitation des aménagements, les frais financiers liés aux amortissements et aux intérêts et les fameux coûts liés aux redevances dues aux autorités concédantes. Ce qui veut dire qu'effectivement, ni Alpiq, ni aucune centrale en Suisse ne peut rivaliser avec les prix de l'électricité sur le marché européen. Voilà pour le préambule – très réjouissant, comme vous le constatez...

Questions 1 de M. Carrel et questions 4 et 5 de M. Felli : Dès l'annonce des difficultés d'Alpiq et des solutions esquissées pour y remédier, les actionnaires d'Alpiq et, dans le cas romand, les actionnaires d'EOS, se sont penchés en détail sur l'offre qui en découlait, telle qu'elle a été annoncée par voie de communiqué le 7 mars dernier. Je suis très content de ces interpellations urgentes, puisqu'avec ce débat, la Municipalité aura l'occasion d'entendre si votre Conseil manifeste une intention forte de contribuer au sauvetage de l'électricité suisse. Lorsqu'on étudie ces offres, il faut savoir que, techniquement, il y a des difficultés soulevées par l'examen du dossier ; elles sont liées à la temporalité ou, plus exactement, aux différentes temporalités. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les coûts de la production hydroélectrique sont, pour les trois à cinq prochaines années en tout cas, un handicap pour ceux qui commercialisent de l'électricité sur un marché qui, encore une fois, en Suisse, est à demi libéralisé.

Je voudrais dire à M. Carrel que l'ouverture du marché en 2018 est tout à fait hypothétique ; en fait, les offices fédéraux pensent reporter cette date. De toute façon, n'oubliez pas que cette deuxième étape de l'ouverture du marché est soumise à référendum. Dans la situation actuelle, je vois mal que le référendum ne soit pas lancé, ce qui reportera probablement l'éventuelle ouverture du marché.

Alpiq est actif dans la production et dans le marché de gros, mais c'est aussi le cas en partie pour les distributeurs comme les Services industriels de la Ville de Lausanne. Dans un marché semi-libéralisé, et c'est un impératif de la loi qui est tout à fait légitime, il est interdit de subventionner une catégorie de clients par une autre. Il n'est donc pas possible aux distributeurs de réserver une part plus chère de l'énergie qu'ils ont pour les clients captifs, respectivement il n'est pas possible de créer des tarifs de dumping pour des clients qui pourraient accéder au marché, et donc de les favoriser par rapport à ceux qui ne peuvent pas y accéder. Ce qui veut dire que le prix du portefeuille global, y compris pour les distributeurs et pour les acteurs de l'énergie qui ont accès aux consommateurs finaux, a aussi un sens, et pas seulement pour ceux qui sont sur le marché de gros.

Cela dit, la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité reconnaît un certain nombre de coûts liés à la production et aux contrats à long terme conclus par les distributeurs comme faisant partie des tarifs, puisque nous achetons de l'électricité très à l'avance ; nous nous couvrons. Notre stratégie de couverture du portefeuille fait qu'une part très notable de l'électricité que nous vendons aujourd'hui aux clients lausannois a été achetée il y a deux ou trois ans à des prix qui n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. C'est une précision qu'il faut apporter à ceux d'entre vous qui se demandent pourquoi nous faisons payer 10 centimes l'électricité aux clients lausannois.

Plusieurs actionnaires d'EOS ont fait savoir qu'ils entrent en matière sur les scénarios proposés par Alpiq. Evidemment, c'est une participation qui, si on réfléchit à court terme, est hautement problématique ; il s'agirait d'acheter une quote-part d'une société à un prix encore indéterminé, mais très certainement non nul, et l'appartenance à cette société vous donne le droit d'acheter de l'électricité plus cher que le prix du marché. Vous voyez à quel point cela peut être attractif pour des gens qui réfléchissent à court terme, et uniquement à court terme. Il est indispensable d'avoir une vision à long terme pour croire à la viabilité d'une telle opération.

Mais le long terme a lui-même des limites, puisque, on le sait, les concessions sont octroyées aux ouvrages hydroélectriques et elles ont une fin. Par exemple, celle de la Grande Dixence finit en 2044 ; dans le cas particulier, on aurait une période de temps sur laquelle on doit rentabiliser cet investissement, soit entre maintenant et 2044. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur cette question, puisque vous avez discuté et adopté le préavis 2014/65, qui a répondu très en détail à un postulat de M. Florian Ruf sur la stratégie énergétique de la Municipalité ; je vous renvoie aux pages 4 à 11 de ce préavis.

On peut dire, en substance, que les Services industriels distribuent environ 1 milliard de kilowattheures d'électricité. Ils en produisent 400 millions à Lavey, production dont nous disposons jusqu'en 2030, date d'échéance de la concession. Par ailleurs, les Services industriels, par l'intermédiaire de SI-REN, ont construit – on l'a communiqué largement récemment – un certain nombre de centrales photovoltaïques. Cela veut dire quelque chose comme 6 millions de kilowattheures pour l'année 2016. Il y a aussi l'électricité que nous produisons grâce à l'usine TRIDEL – à peu près 50 millions de kilowattheures –, dont une part est allouée à la Confédération. Et il y a un certain nombre de petites centrales en participation.

Si nous réalisons le parc éolien EolJorat Sud, la situation changera significativement, puisque nous aurons entre 70 et 80 millions de kilowattheures en production propre, encore que, pendant un certain temps, ils seront affectés à la rétribution à prix coûtant, c'est-à-dire aux citoyens suisses.

Et puis, si le prix du gaz le permet, on pourrait remettre en fonction la turbine à gaz de Pierre-de-Plan pour un volume de 80 millions de kilowattheures. Ce qui veut dire que, pour le reste de notre approvisionnement, nous achèterons environ 400 millions de kilowattheures sur le marché à travers notre service commercial. En bonne logique, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec la logique du *hedging* – de la couverture –, il faut équilibrer ce qui a trait à la production propre, à des achats à long terme et à des achats à plus court

terme, soit ce qui est acquis sur le marché à des prix plus volatils. Tout ceci se passe évidemment sous le regard du régulateur. Sur la base de l'entier du calcul, nous pourrions investir de quoi obtenir quelque chose entre 100 à 150 millions de kilowattheures à travers le scénario proposé par Alpiq. Nous n'en connaissons pas encore les prix, mais nous pourrions envisager de participer à un parc de production en Suisse. Encore faut-il connaître le type de production et le type de parc qui pourrait être concerné par cette acquisition, puisque nous avons déjà de la production à Lavey, au fil de l'eau et largement estivale. Et puis, évidemment, il faut connaître les conditions de participation financière à cette société détenant les actifs d'Alpiq.

En amorce de la question suivante de M. Carrel, il faut évidemment coordonner ce scénario avec les autres grands projets que nous avons, soit à Lavey, soit à Massongex, en particulier pour ce qui concerne l'hydroélectricité. Les besoins exprimés par la Ville de Lausanne correspondent à une partie relativement petite du volume de l'opération lancée par Alpiq. Si vous regardez le rapport annuel d'Alpiq, vous voyez que ses centrales hydroélectriques produisent, grosso modo, 6 milliards de kilowattheures. Même si l'on retire de ce parc un certain nombre de centrales qui n'entreraient pas dans cette somme d'actifs mis en place par Alpiq pour en céder 49 %, même si l'on en enlève un ou deux de ces térawattheures, il reste une forte disproportion entre les 100 à 150 millions de kilowattheures que Lausanne pourrait vouloir acquérir et les 2 térawattheures au moins produits dans les actifs hydroélectriques. Il ne faut donc pas oublier que Lausanne toute seule ne pourra pas sauver Alpiq ; il faut que de nombreuses autres entités, et si possible en Suisse, se joignent à ce projet pour qu'il puisse se réaliser.

Question 2 : Comme je l'ai dit, oui et non. En termes de volumes globaux, c'est certainement quelque chose qu'il faut intégrer, mais en termes de type de production, ce n'est pas tout à fait le même profil. Lavey est une propriété à terme de la Ville de Lausanne, et le projet Lavey+ a cet énorme intérêt, reconnu d'intérêt national, d'être une optimisation d'un ouvrage existant. C'est rare de pouvoir faire cela. Dans le programme fédéral lié à la stratégie énergétique 2050, il y a plusieurs milliards de kilowattheures additionnels prévus comme devant être issus d'améliorations et d'optimisations des ouvrages existants. Lavey+ tombe pile dans cet objectif fédéral. C'est pourquoi, au niveau de la Confédération et au niveau du Canton, les autorités concédantes ou régulatrices sont très intéressées à la réalisation de Lavey+. Cela doit être un des facteurs que nous devons intégrer dans notre analyse, et non pas seulement celui du prix.

Question 3 : Concernant Hongrin-Léman, la société Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL) est détenue par un certain nombre d'actionnaires, dont la Ville de Lausanne, qui en détient 6,4 %, si je me souviens bien. Vous avez voté une augmentation du capital de Hongrin-Léman pour le projet FMHL+, qui consiste à accroître la puissance de cet aménagement. Mais cet aménagement est tout à fait spécial : ce n'est pas seulement de la production, c'est ce que l'on appelle du pompage-turbinage, c'est-à-dire que c'est un ouvrage extrêmement important dans la gestion de la puissance et pas seulement dans la gestion de la capacité. Les premiers tests vont commencer ce printemps ; les travaux de construction de cet aménagement FMHL+ sont sur le point de se terminer. Ils se terminent au plus mauvais moment. Les tests vont avoir lieu cette année et il est évident, pour les actionnaires de FMHL – c'est-à-dire Alpiq, le groupe E, la Ville de Lausanne et Romande Energie –, que ce sera un ouvrage déficitaire sur les quatre ou cinq prochaines années.

Mais, les FMHL, comme Nant de Drance pour Alpiq et Linth-Limmern pour Axpo, qui sont deux ouvrages beaucoup plus grands que celui-ci, doivent être pensées autrement que seulement pour la production de l'électricité, puisque tous ces ouvrages de pompage-turbinage consomment plus d'électricité qu'ils n'en produisent – il faut pomper de l'eau avant de la turbiner. Les apports naturels sont donc presque négligeables.

Pendant très longtemps, on a dit que ces ouvrages étaient du *greenwashing*, c'est-à-dire une manière de rendre hydraulique l'électricité nucléaire que nous importions pendant la

nuit. Ce n'est plus tout à fait le cas. Maintenant, les pompeurs-turbineurs vont faire un tout autre métier, qui consistera à coordonner la production fournie par ces installations flexibles avec la production intermittente fournie par les nouveaux renouvelables. Vous me direz qu'il n'y a pas encore beaucoup d'éolien en Suisse, et en particulier dans le Canton de Vaud. On espère que cela viendra. Mais il y en a beaucoup en Allemagne.

On a toujours dit que la Suisse était la batterie de l'Europe ; les installations de pompage-turbinage ont une fonction extrêmement importante de stockage et de fourniture d'électricité. Dans un espace-temps de quelques secondes, on peut mettre en route des groupes très puissants pour compléter les apports intermittents. Ce qui veut dire qu'actuellement, avec les prix bas de l'électricité et avec la surproduction, la conséquence est qu'il y a « trop peu de différence » pour les installations de pompage entre les prix bas, qu'on appelle la base, et les prix hauts, qu'on appelle le pic : si ce delta est trop bas, les installations de pompage-turbinage ne sont pas rentables. Mais il est clair qu'avec le développement des nouveaux renouvelables, un nouveau marché s'ouvre pour ces installations. Simplement, il faut probablement assumer le fait que, dans une situation générale de surproduction, ce n'est pas pour les trois à cinq prochaines années, voire dix, disent les pessimistes.

L'installation AGEPP est liée à la géothermie ; si vous me permettez, elle n'entre pas tout à fait dans la même réflexion. C'est donc une installation liée aux Bains de Lavey, où, comme vous le savez, il y a de l'eau chaude. Il s'agit d'aller chercher de l'eau en profondeur pour permettre l'alimentation des Bains de Lavey et d'un certain nombre de chauffages à distance dans les communes ; subsidiairement, pourrait-on dire, elle produit aussi de l'électricité. Mais, pour ces forages géothermiques, les incertitudes financières sont tellement grandes en termes de coûts, d'accidents géologiques, de débit d'eau – suffisants ou non –, qu'on ne peut presque pas rapporter à un prix du kilowattheure les investissements dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle la Confédération accorde un montant pour les risques qu'elle rembourse en cas d'échec du forage, qui va jusqu'à 50 % des montants investis. Donc AGEPP n'est vraiment pas pertinent du point de vue du volume d'électricité produit, ni du type de projet, parce qu'il n'existerait pas sans des garanties fédérales à l'investissement.

Question 4 : C'est une question à laquelle il est relativement difficile de répondre. Evidemment, on peut imaginer qu'en investissant environ 200 millions de francs dans Lavey pour 75 à 80 millions de kilowattheures supplémentaires on arrive à un prix du kilowattheure relativement élevé, mais qu'il faut mitiger avec la production actuelle de Lavey. Avec l'ensemble Lavey et Lavey+, on arrive sûrement à un prix de 7,5 centimes le kilowattheure – je le dis sous toute réserve –, ce qui est évidemment très nettement au-dessus du marché – pour l'instant. Donc, les gens qui font des calculs à court terme, encore une fois, vont vous dire qu'il ne faut pas réaliser Lavey+ maintenant.

Ils ont peut-être raison, mais, dans le sauvetage de l'hydroélectricité suisse, il y a deux dossiers – le syndic conseiller national pourra le confirmer : il y a le sauvetage lui-même de la production actuelle, et puis il y a les aides aux investissements, typiquement du genre Lavey+. Et dans les investissements du genre Lavey+, jusqu'à maintenant, je n'ai pas réussi à comprendre quels pourcentages de subventions pourraient être attendus de la Confédération et quels montants globaux mis à disposition seraient à répartir entre un nombre, lui-même encore indéterminé, de projets. Donc, si le projet Lavey+ recevait 40 % de subventions pour être réalisé, je n'aurais aucune peine à persuader mes collègues de la Municipalité et de ce Conseil communal à investir assez rapidement dans Lavey +. Mais je pense que ce scénario est extrêmement optimiste. Ce qui veut dire que les 7,5 centimes doivent être vus en rapport avec les subventions fédérales éventuelles au soutien à l'hydraulique.

Et puis, pour ce qui concerne EolJorat, les huit éoliennes sont d'ores et déjà placées à la rétribution fédérale à prix coûtant (RPC). Ce qui veut dire que si nous construisons ces

éoliennes, nous savons que nous pouvons disposer d'une subvention fédérale. Je ne me rappelle plus précisément, mais je crois que c'était 17 centimes par kilowattheure, avec éventuellement une petite baisse après cinq ans et si l'on produit plus que ce qui était attendu. Mais cela veut dire que le projet EolJorat est d'ores et déjà dans le mécanisme RPC, que nous avons obtenu ; on n'est donc pas dans l'attente, c'est plutôt la Confédération qui attend que le projet soit réalisé. On est d'ores et déjà « rentables ». Et puis, très probablement, le productible est suffisant pour que l'on puisse amortir assez rapidement ces éoliennes et ensuite les placer hors de la RPC pour les mettre à disposition du public lausannois.

Discussion sur l'interpellation de M. Romain Felli

M. Romain Felli (Soc.) : – Je tiens à remercier M. Carrel d'avoir largement déblayé le terrain avec ses questions. Malheureusement, pour M. Pidoux, l'effort ne s'arrête pas là, puisque j'en ai une série d'autres.

Je rappelle le contexte général dans lequel nous nous posons ces questions, qui est le résultat de la première étape de la libéralisation du marché de l'électricité ; cela a cassé le lien organique entre producteurs d'électricité et distributeurs. Dans le fond, le tarif qui était garanti autrefois, dans l'ancien système, n'existe plus sur un marché partiellement libéralisé. A mon avis, c'est là que se situe la source du problème.

L'autre point, qui est partagé très largement dans les premières réponses de M. Pidoux et, plus largement, par les votes récurrents du Conseil, c'est l'idée que l'approvisionnement en électricité est une nécessité, et non seulement une nécessité économique, mais aussi pour la vie même de la ville, pour la vie des habitants. Dès lors, la sécurité de l'approvisionnement électrique sur le long terme va au-delà du simple prix que l'on pourrait payer et que l'on est prêt à payer. Ce serait une erreur de se rendre complètement dépendant de la production européenne, parce qu'actuellement dans une conjoncture particulière, le prix est plus bas sur ce marché que le prix de production en Suisse.

Je rebondis sur une des réponses. Je suis heureux d'entendre à nouveau – c'est une politique constante –, que la Ville soutient la production hydroélectrique en Suisse, et même qu'elle serait prête à faire sa part pour s'engager encore plus dans cette production. C'est extrêmement utile si l'on a une vision du futur et de la sécurité de l'approvisionnement.

Dernier point, il est question d'hydroélectricité ce soir, mais il y a également eu dans la presse des éléments sur la stratégie nucléaire d'Alpiq. Nous avons quelques questions à ce propos.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Romain Felli

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je rappelle que les pertes endurées par Alpiq sont, pour une part essentielle, dues à l'application de normes comptables internationales. Ce n'est pas pour dire qu'elles n'ont pas de valeur, mais elles sont issues d'un certain nombre de scandales majeurs dans le domaine de l'énergie, en particulier aux Etats-Unis. Elles sont donc l'application d'énormes principes de prudence comptable.

L'application de ces normes a eu pour conséquence qu'Alpiq a procédé à ce qu'on appelle des dépréciations, des corrections des valeurs. Cela a été le cas pour 1,7 milliard de francs en 2011, pour 1,6 milliard de francs en 2012, pour 275 millions de francs en 2013, pour 1,1 milliard de francs en 2014 et pour 855 millions en 2015. Le total de ces dépréciations équivaut à presque 5 milliards de francs. Quand on parle de la dette lausannoise, des fois je me dis que c'est un peu moins important que les problèmes d'Alpiq en termes financiers.

En dehors de ces effets liés aux corrections de valeur et des effets exceptionnels, les résultats opérationnels de la société Alpiq ont été, jusqu'ici, positifs. Par exemple, en 2015, en dehors de ces effets exceptionnels, l'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts et

amortissements) à Alpiq était de 450 millions de francs. D'autre part, l'endettement de la société, qui était une charge historique très importante, est passé de 5,4 milliards de francs en 2012 à 1,3 milliard de francs en 2015. Donc, progressivement, alors même que la crise semble déclarée pour les raisons évoquées tout à l'heure, la société Alpiq est mieux positionnée financièrement qu'elle ne l'était il y a quelques années. Cette amélioration est due à une politique très dure de désinvestissement et de réduction des coûts, à laquelle vous avez d'ailleurs été attentifs à quelques reprises. De nombreux aménagements et de nombreuses participations jugées non stratégiques ont été d'ores et déjà vendus par Alpiq. La dernière a été annoncée il y a quelques jours, soit la participation d'Alpiq dans Romande Energie Commerce.

Il n'en reste pas moins que l'année 2015, avec la baisse continue des prix, a été extrêmement éprouvante pour Alpiq, puisque s'y est ajouté l'effet FX, c'est-à-dire l'effet lié aux monnaies et aux taux de change après la décision de la Banque Nationale de cesser de protéger le taux de conversion de l'Euro. La société Alpiq avertit, dans son rapport financier pour 2015, que « si les prix de gros restent très faibles à long terme, ils auront évidemment un impact supplémentaire sur la valorisation du portefeuille de centrales d'Alpiq ».

S'agissant maintenant des dividendes versés par Alpiq, ils ont été de 2 francs par action pour les années 2012 et 2013, ce qui signifie, si je me souviens bien, un montant de 50 millions de francs versés à EOS ; 20 % de ce montant revenait donc à la Ville de Lausanne. C'était un calcul un peu théorique, puisqu'il y avait d'autres ressources en provenance d'Alpiq qui étaient historiquement liées à EOS.

Pour l'année 2014, selon la décision de l'Assemblée générale de 2015, les actionnaires principaux ont eu un « script dividende », c'est-à-dire un dividende qui est à faire valoir en actions de la société. Avec cela, les actionnaires principaux d'Alpiq, EOS, les Alémaniques et EDF ont un peu augmenté leur participation dans la société. Les actionnaires principaux ont accepté cette mesure, qui a été perçue comme un signal de confiance manifestée à l'endroit de la société, signal donné à « la communauté financière ». A cette occasion – signal de confiance supplémentaire –, les actionnaires suisses d'Alpiq ont octroyé à la société un prêt qualifié de « hybride », qui peut être considéré comme des fonds propres, puisqu'il est perpétuellement non remboursable.

Donc, pour la Ville, les dividendes versés par Alpiq à EOS sont relativement peu significatifs. Depuis quelques années, les dividendes versés à la Ville par EOS ne proviennent pas d'Alpiq, mais sont dus aux propres activités d'EOS dans le domaine éolien et, bientôt, solaire, en France et en Allemagne. Donc, le non-versement de dividendes d'Alpiq en 2016 pour l'exercice 2015, et éventuellement pour les années suivantes, n'a pas d'effet pour la planification financière de la Ville. La Municipalité a d'ores et déjà intégré cette hypothèse de non-versement de dividendes d'Alpiq dans son budget 2016 et elle a très probablement l'intention de faire de même pour le budget suivant.

En ce qui concerne la fiscalité, je rappelle que l'imposition des holdings suit des règles particulières. Ce sont les sociétés filles d'Alpiq qui sont imposées au lieu du siège de leur activité. La holding n'était pas, depuis plusieurs années déjà, un contribuable essentiel pour la Ville de Lausanne. Il n'y aura donc pas de différence significative avec les ressources fiscales perçues par la Ville de Lausanne en lien avec les personnes morales. Et si vous me permettez une référence à l'actualité très prochaine, l'imposition des personnes morales va voir une transformation – et, j'espère, une stabilisation – beaucoup plus fondamentale que ce qui peut être apporté par Alpiq, de par les décisions qui seront prises par le peuple dans quelques jours, qui sont elles-mêmes dépendantes de quelques décisions des Chambres fédérales, contre lesquelles il y aura peut-être lieu de s'interroger.

Question 2. Je dois avouer ne pas être d'accord ici avec la formulation de M. Felli. Je voudrais corriger l'énoncé de sa question, ce qui m'amène à considérer qu'il n'est pas tout

à fait opportun d'y répondre. Il n'est pas question pour Alpiq de se désengager totalement de la production d'électricité. Le scénario présenté par Alpiq consiste à vendre 49 % de ses participations dans des aménagements existants de production. Mais Alpiq tient à garder 51 % de ses participations, et donc à garder un contrôle sur cette activité de production. Et c'est doublement important, car le maintien de ce contrôle permet de ne pas déclencher des droits de préemption à l'égard d'autres actionnaires des sociétés dans lesquelles Alpiq est présente. De plus, Alpiq est très souvent mandataire pour l'exploitation de ces aménagements. Par exemple, dans FMHL, c'est Alpiq qui exploite l'aménagement. A la Grande Dixence, la situation est un peu plus compliquée, mais Alpiq est également mandataire pour l'exploitation d'une partie de l'aménagement. C'est très important pour Alpiq de continuer à être présente dans la production, aussi du point de vue de l'exploitation.

Deuxième point sur lequel je voudrais corriger la question de M. Felli, s'il me le permet, c'est que, pour un producteur, le pôle « négoce » est une composante essentielle de ses activités, puisqu'il s'agit bel et bien de vendre la production des centrales. Et une partie essentielle du négoce effectué par Alpiq consiste à optimiser la production de ses centrales, donc à faire un lien entre la production et les possibilités de vendre cette production. Alors, ce volet « négoce » lié à l'activité de producteur d'Alpiq doit évidemment se poursuivre.

Par contre, il y a une autre forme de négoce, que l'on appelle le « *prop trading* », soit le négoce en compte propre, qui consiste à faire purement de la spéculation avec des kilowattheures qu'on n'a pas produits soi-même. C'est une activité beaucoup plus périphérique par rapport à ce que font les *traders* d'Alpiq, qui sont orientés sur l'optimisation.

Concernant le contenu de la question de M. Felli, je voudrais rappeler que le groupe Alpiq est aussi constitué d'un grand nombre de sociétés filles, qui sont regroupées dans la dénomination Alpiq Intec. Ces sociétés sont actives dans le chauffage, la ventilation, le sanitaire, l'installation et la construction de grandes centrales et de grandes infrastructures, des tunnels routiers, des tubes uniques ou multiples. Bref, ce pan de l'activité d'Alpiq n'est pas du tout touché par les problèmes liés à la production, et il est en train de se développer dans la direction des services énergétiques, c'est-à-dire, conforme à la visée de beaucoup d'acteurs du monde énergétique, qui vont de moins en moins se préoccuper de vendre un grand nombre de kilowattheures, mais fournir des prestations dans le domaine de l'efficacité énergétique. Alpiq a énormément développé ses activités, à travers Intec, dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Je vous rappelle qu'un communiqué paru il y a à peine un mois fait référence à un projet pilote, Sologrid, à Riedholz, dans le Canton de Soleure. On y analyse les rapports entre la grosse consommation d'électricité, les pompes à chaleur, les chaudières, les batteries domestiques, les bornes de recharge des véhicules en temps réel, et, d'autre part, la production qui vient des installations solaires photovoltaïques sur le site. C'est typiquement un nouveau marché dans lequel Alpiq est très active et a acquis un certain nombre de sociétés lui permettant cette activité. Donc, le volet Alpiq Intec est vigoureux. On peut dire qu'il permet à l'activité de production d'énergie d'avoir un peu moins de souci, malgré ce que j'ai dit tout à l'heure sur les prix de l'énergie.

Question 3. La Municipalité a été informée des intentions d'Alpiq à travers ses représentants au conseil d'EOSH. Elle en a pris acte. Je pense pouvoir dire qu'elle regrette qu'Alpiq ait été ainsi conduite à devoir élaborer une telle option. Pour en avoir parlé en séance la semaine passée, la Municipalité est unanime à considérer essentiel le maintien en mains publiques, directement ou indirectement, d'une activité aussi stratégique que la production indigène d'électricité.

Mais il faut relever que les options prises par Alpiq, qui est une entité de droit privé soumise à la législation sur les sociétés commerciales et à des réglementations sur les sociétés cotées en bourse, se situent dans un espace de possibles extrêmement contraint.

Dans la situation actuelle, il ne suffit pas de vouloir que l'hydroélectricité aille mieux et il ne suffit pas de vouloir que les sociétés productrices ne soient pas déficitaires. De fait, Alpiq est, comme je l'ai largement évoqué, dans une situation structurellement difficile. Comme beaucoup d'autres acteurs du monde de l'électricité, on peut certainement dire qu'Alpiq, dans sa réaction à cette situation, est en avance par rapport aux autres sociétés suisses. Beaucoup d'analystes financiers, en particulier à Zurich, disent qu'Alpiq a deux ou trois ans d'avance sur Axpo, alors qu'Alpiq est peut-être plus exposée qu'Axpo du fait de ses activités internationales ; mais elle a certainement mieux anticipé la situation très difficile.

Je fais un petit excursus, si vous me permettez, à propos des subventions. On dit toujours que ce sont les subventions aux nouveaux renouvelables qui ont distordu le marché européen. C'est vrai qu'en Allemagne, elles sont considérables pour l'éolien et le solaire. Mais j'ai fait une petite recherche sur les subventions dont bénéficie la production d'énergie à partir de sources fossiles. J'ai trouvé une étude du Fonds monétaire international, qui n'est pas un repère de gauchistes verts, que je sache, et selon les calculs, les subventions à l'énergie dans le monde atteignent le montant assez faramineux de 500 milliards par an, pour ce qui concerne les subventions avant impôt, c'est-à-dire les subventions rapportables à un prix de l'énergie moins élevé que son coût de production. Ces subventions de 500 milliards par an sont pour moitié situées dans des pays exportateurs de pétrole. Ce n'est donc pas le nouveau renouvelable qui est à l'origine d'une distorsion du marché, mais c'est vraiment le domaine pétrolier et celui du charbon.

Mais il faut pousser la réflexion un peu plus loin et voir qu'à ce montant astronomique s'en ajoute un autre, qui est encore plus difficile à concevoir, qui est, certes, lié à des calculs macroéconomiques, mais qui est spectaculaire. Les subventions que les spécialistes du Fonds monétaire international appellent des subventions après impôts, c'est-à-dire qui concernent la dégradation de l'environnement et toutes ses conséquences sociales, économiques, sanitaires et fiscales, se montent à 5000 milliards par an. C'est ce qu'on appelle les externalités, et ce sont des montants qu'on devrait intégrer dans le prix de l'énergie. Alors, qu'on ne vienne pas me dire que ce sont les énergies renouvelables qui sont honteusement subventionnées.

Questions 4 et 5. J'y ai déjà répondu.

Question 6. Je me permets de répéter ce que j'ai dit à une réponse précédente : la Municipalité est unanime à considérer essentiel le maintien d'une activité aussi stratégique que la production indigène d'électricité en mains publiques. Cela dit, il n'appartient pas à la Municipalité de se substituer à des décisions prises par d'autres entités.

La Municipalité peut se rallier à un des points de vue exprimés par le président du Conseil d'Etat vaudois dans une interview toute récente, qui dit que les activités liées à l'énergie sont suffisamment importantes et stabilisantes pour l'ensemble de l'économie, et sur le long terme, pour que l'on considère des options comme celle évoquée par l'interpellateur, qui seraient contrôlées par des collectivités publiques suisses. Mais, dans la parenthèse – je ne sais pas si tout le monde a le document écrit par M. Felli –, il est fait référence aux caisses de pensions.

Bien entendu, les investisseurs institutionnels sont absolument souverains pour décider de leur stratégie d'investissements. Je doute qu'ils soient actuellement en mesure d'investir dans des activités dont on peut leur prouver qu'elles sont à perte pour les trois à cinq prochaines années. Cela ne me paraît pas faire partie du mandat des investisseurs institutionnels que sont les caisses de pensions. Mais, quoi qu'il en soit, ce sont elles qui décident. D'ailleurs, le Conseil communal a lui-même soutenu l'indépendance de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, puisqu'il a pris des options sur, par exemple, la présidence de cette caisse de pensions. On rappellera d'ailleurs que certains investisseurs institutionnels sont, en Suisse, en train d'examiner des participations dans le domaine énergétique ; peut-être avez-vous entendu parler du dossier Swissgrid, auquel les

investisseurs institutionnels pourraient être associés. L'issue de ces négociations compliquées dans le domaine énergétique des réseaux aura certainement une incidence sur la manière dont ces investisseurs institutionnels pourraient envisager leur participation dans d'autres domaines du secteur énergétique.

Question 7. Pour répondre à M. Felli : allez demander à Alpiq. Je vais me faire non pas le porte-parole, mais l'intermédiaire du raisonnement que pourrait tenir Alpiq. Je rappelle qu'Alpiq est copropriétaire de deux centrales nucléaires, celle de Gösgen, où elle détient 40 %, et celle de Leibstadt, où, si je me souviens bien, elle détient 30 %. Donc Alpiq n'est pas seule à décider du sort de ces centrales et ni les actionnaires d'Alpiq, ni même son conseil d'administration ne peuvent déterminer les options à prendre pour la gestion de ces centrales indépendamment des autres copropriétaires.

Cela dit, Alpiq, comme une grande majorité de la branche, peut-être même son ensemble, est certainement arrivée, après Fukushima, à la conclusion que la filière nucléaire, telle que nous la connaissons, n'a plus d'avenir en Suisse. Les centrales actuellement en fonction vont nécessiter des investissements toujours plus importants – on l'a pas mal entendu dans la presse –, ceci étant dû à leur vieillissement et aux investissements toujours plus importants liés aux impératifs de sécurité dans des zones démographiquement denses. Cette conclusion de la fin de la génération du nucléaire est déjà « actée » par les Forces motrices bernoises, qui ont décidé de désaffecter la centrale de Mühleberg d'ici quelques années. Enfin, une autre tranche d'une centrale nucléaire en Suisse, celle de Beznau, est actuellement à l'arrêt, et il n'est pas exclu que cet arrêt soit assez long, voire définitif.

Alors, comme le souligne M. Felli, les prix de production de l'énergie nucléaire sont « hors du marché ». Le hic toutefois pour les exploitants de centrales nucléaires, c'est qu'il faut financer le démantèlement des centrales et la gestion des déchets après que les centrales auront cessé leur activité. Ce financement est garanti par des fonds, qui sont alimentés à travers la vente des kilowattheures nucléaires ; cela paraît logique. Donc, sans entrer dans la question sensible du financement de ces fonds et du degré de couverture qu'il faudra assurer, il faut relever que ces fonds ne sont alimentés que lorsque les centrales fonctionnent. S'il fallait désaffecter les centrales nucléaires maintenant, les propriétaires seraient obligés de fournir tout l'argent nécessaire à leur démantèlement, ici et maintenant et, évidemment, cela suppose un apport d'argent considérable, que des acteurs comme Alpiq ne sont pas en mesure de fournir actuellement.

M. Romain Felli (Soc.) : – Les deux dernières questions font référence à une information sortie dans la presse, notamment la *Basler Zeitung*, selon qui, un document interne, semble-t-il, d'Alpiq annonçait la volonté de l'entreprise de se défaire de ses vieilles centrales nucléaires, de les remettre dans les mains de la Confédération et que, dans le fond, ce soient les collectivités publiques dans leur ensemble qui gèrent la faillite de ces centrales nucléaires.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – C'est bien de regrouper les questions 8 et 9, puisque la réponse à la première question est non. La Municipalité n'avait pas connaissance de cette option, pas plus que le conseil d'administration d'EOS. Cela a été dit publiquement dans les médias. Il faut souligner que ce n'était pas non plus le cas de la direction de l'entreprise Alpiq, à laquelle ce rapport, qui a fui dans la presse, n'avait pas été présenté.

Donc la présentation de ce rapport dans la presse bâloise, la veille de la publication des résultats d'Alpiq, est pour le moins surprenante – à moins qu'on dise qu'elle n'est pas surprenante du tout ; les deux interprétations sont possibles. Sur le fond, l'auteur de ce rapport est un spécialiste en lobbying, qui a fait son travail en se basant sur des hypothèses qui n'ont pas été validées par les instances compétentes dans la direction ou dans le conseil d'administration d'Alpiq ou chez les actionnaires.

Il est très compréhensible que toutes sortes de scénarios soient envisagés lorsqu'une entreprise endure de très grandes difficultés. En revanche, il ne faudrait pas inférer de ce

rapport qu'il rend compte de la stratégie d'Alpiq. Ce n'est absolument pas le cas. Pour l'instant, c'est un document élaboré par un lobbyiste à qui on a probablement donné le mandat d'être audacieux, voire fantaisiste. En tout cas, la direction générale d'Alpiq insiste, et je pense que je peux le dire en son nom ici, sur le fait qu'elle veut se concentrer sur l'énergie hydraulique. C'est la question prioritaire, et c'est le domaine pour lequel ses actionnaires démontrent un intérêt.

Donc la Municipalité ne considère pas que le rapport dévoilé par la *Basler Zeitung* correspond à la stratégie de l'entreprise Alpiq. Mais la Municipalité est bien consciente de l'urgence du débat sur le nucléaire, qui n'a rien à voir avec les premières questions de M. Felli. Il faut relever que cette fuite dans la presse bâloise a déclenché toutes sortes de réactions en Suisse alémanique, avec parfois de très curieux renversements. Un leader d'un parti populiste, tout à coup, au lieu de défendre une idéologie libérale, se met à défendre l'idée de la nationalisation des centrales nucléaires. On se demande quelle sorte d'électrons ont touché son cerveau !

Et puis, il y a toutes ces idées de création de *bad bank*, mais on ne sait pas très bien qui en serait le propriétaire. Il faut dire que les sauvetages des mauvaises banques par les autorités suisses ont été basés sur l'hypothèse que les mauvaises banques pouvaient redevenir bonnes en termes de rentabilité. Personne ne peut faire l'hypothèse aujourd'hui que les centrales nucléaires pourraient redevenir bonnes ; ce n'est le cas ni en Suisse ni nulle part en Europe.

Alors, l'année 2016 sera très importante pour le débat sur le nucléaire, puisqu'une initiative sera présentée au peuple sur la désaffectation éventuelle des centrales nucléaires après quarante-cinq ans de fonctionnement. Evidemment, la discussion politique se portera sur la dotation des fonds que j'ai évoqués dans la réponse précédente, sur le rapport entre les ressources à disposition pour démanteler les centrales ou gérer les déchets.

M. Felli dit : « La volonté d'Alpiq de se défausser aux frais de la collectivité de ses centrales nucléaires » ; ce n'est pas une idée de lobbyiste. Je vous cite l'article 80, alinéa 4 de la Loi fédérale sur l'énergie nucléaire à propos des fonds de démantèlement et de gestion des déchets : « Si la couverture de la différence représente une charge économique insupportable pour les exploitants astreints aux versements complémentaires, l'Assemblée fédérale décide si la Confédération participe aux frais non couverts et, si oui, dans quelle mesure ». Donc l'hypothèse élaborée par le lobbyiste n'est pas tellement audacieuse, puisqu'elle se trouve dans la Loi fédérale sur l'énergie nucléaire.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Avec ce long monologue, on n'a quand même pas tous compris pourquoi on payait toujours aussi cher le kilowattheure à Lausanne. Mais c'est peut-être secondaire.

C'est vrai qu'on assiste actuellement à un phénomène de baisse au niveau boursier du prix du kilowattheure électrique, au même titre que du prix de l'actionnariat des entreprises de production électrique. Mais il y a quand même deux ou trois choses qui me laissent pantois : on ne peut pas laisser supposer qu'on va acheter ou qu'on va rentrer dans le marché boursier de l'électricité maintenant ; je pense que c'est une grave erreur de laisser entendre qu'on pourrait acquérir des actions d'Alpiq, parce qu'à ce jour, on n'a aucune preuve que cette société ne fera pas faillite dans quelques mois, voire dans une année.

On sait aussi qu'à Zurich, l'actionnariat d'Axpo a été transféré dans son patrimoine financier, ce qui est peut-être un indice sur la vente éventuelle de sa participation dans Axpo. Je crois qu'à Lausanne on a d'autres objectifs stratégiques financiers que d'investir dans Alpiq. Et il me semble que ce n'est pas à la collectivité lausannoise de supporter le coût éventuel d'une baisse de l'actionnariat d'Alpiq et d'acheter un paquet d'actions quasi pourries, à mon sens. Autant acheter des billets de tribolo ; ce serait peut-être moins

dangereux. Le sentiment que j'ai, c'est qu'on doit se dépêcher de vendre notre actionnariat dans Alpiq. L'Etat providence n'a rien à faire sur ce marché ; on a d'autres préoccupations.

C'est vrai que, maintenant, on assiste à une baisse du prix du kilowattheure due à la production par le charbon en Allemagne et par l'énergie nucléaire, qui est bon marché. On dit que la libéralisation du marché de l'électricité ne sera pas pour 2018, mais peut-être pour 2019. Certainement que les prix continueront à baisser et plus vite on se sera départi d'Alpiq, mieux on se portera.

Il n'y a pas très longtemps, une partie de ce Conseil a accepté, avec engouement, une acquisition d'un paquet d'actions de Romande Energie Commerce pour 15 millions. Je ne suis pas sûr que l'on puisse répéter deux fois la même opération. On a le droit de se tromper une fois, mais pas deux. Je dépose donc une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Ville ne procède pas à l'acquisition de nouvelles actions de Alpiq. Si le cours actuel au 15 mars 2016 de ces dernières devait baisser de plus de 10 %, Lausanne céderait au plus offrant ses participations dans Alpiq.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – Pour ma part, je vais essayer de faire très court – encore plus court que M. Gaudard –, mais je vais quand même répondre à deux ou trois points que M. Gaudard a soulevés et ajouter quelques arguments à ce débat.

A titre liminaire, il faut rappeler qu'une des raisons pour lesquelles on a décidé de libéraliser le marché de l'électricité en Suisse était l'idée que la libéralisation du marché était nécessaire pour garantir l'approvisionnement du pays en électricité. Aujourd'hui, cette situation n'a pas changé ; on a besoin d'importer du courant de l'étranger, donc on doit accepter certaines règles du marché libéralisé.

A l'époque, on nous vendait la libéralisation comme une formule magique qui allait, en plus, faire baisser les prix à la consommation, permettre cet approvisionnement et nous dégager de toute une série de charges ; bref, la main invisible, le bonheur parfait. Aujourd'hui, on voit qu'on est très loin de cette image d'Epinal. C'est intéressant d'observer le fait que certains des partisans de la libéralisation d'autrefois tiennent des discours où l'on entend les mots « étatisation des centrales », « subventions à la production », voire « quotas d'énergie indigène ». Je vous laisse analyser le retournement de veste que cela représente dans les débats publics à propos du marché de l'énergie et de la production d'énergie à l'échelle de la Suisse.

Pour répondre très rapidement à M. Gaudard, j'ai envie de dire que c'est une excellente idée : cédon toutes nos parts dans le domaine de l'hydroélectricité, laissons faire de même à toutes les collectivités publiques ; ainsi, on sera définitivement contraint d'importer notre énergie, donc une énergie souvent composée de nucléaire, voire de charbon. Je vous laisse imaginer les effets sur la balance commerciale de la Suisse. Pour un parti qui défend une sorte d'austérité fiscale et économique, je vous félicite de cette intelligence économique que vous préconisez ici.

Maintenant, sur le fond, on a oublié de dire qu'un des effets de la libéralisation est la séparation entre les producteurs et les distributeurs. Et je dis que c'est fondamental, parce qu'ici, on a brisé une sorte de solidarité qui existait autrefois. Cette solidarité rompue mène à une situation un peu paradoxale, qui est que vous avez des distributeurs d'électricité en Suisse qui font énormément de bénéfice, alors que vous avez des producteurs, comme Alpiq, qui sont dans des situations critiques. Il faut rappeler le rôle exemplaire de la Municipalité de Lausanne qui, comme d'autres collectivités publiques par ailleurs, a choisi de jouer sur les deux tableaux, donc d'être à la fois producteur et distributeur. De plus, l'énergie distribuée par la Ville de Lausanne est en grande partie indigène. Donc, si l'on regarde le marquage de l'énergie de Lausanne – je n'ai pas le chiffre exact, mais M. Pidoux me corrigera –, on est à 600 millions de kilowattheures issus de la production interne. On serait à peu près à 400 millions de kilowattheures achetés sur les marchés

externes ; on est donc à un taux relativement élevé d'autosuffisance, si je peux me permettre.

En Valais, par exemple, certaines compagnies de distribution, malgré le fait qu'elles soient entourées de barrages – qu'elles ont parfois cofinancé –, dont la production hydroélectrique pourrait couvrir plusieurs fois les clients qu'elles desservent, se nourrissent à 80 % de courant acheté sur les marchés boursiers européens. Vous voyez donc à quel degré la Ville de Lausanne fait figure de modèle à cet égard.

Face à cette situation, plusieurs solutions sont discutées au niveau fédéral. Je ne sais pas quelle solution triomphera au final, si c'est la solution de la subvention, l'idée du quota d'énergie indigène, l'idée des taxes sur l'électricité d'origine fossile importée, qui a été évoquée dans le cadre de la stratégie 2050, mais, ce qu'il faut retenir, c'est qu'au-delà de l'incertitude sur le prix de l'électricité, il y a aussi une forte incertitude politique sur la contribution possible qu'on demandera, dans le futur, aux distributeurs d'électricité, c'est-à-dire à la Ville de Lausanne, qui détient ce rôle de distributeur.

Alors, pour ces incertitudes et ces diverses raisons, je dépose une résolution avec les cosignataires de l'interpellation de M. Felli. Sans surprise, cette résolution s'écarte un peu de ce que M. Gaudard nous propose. Ce n'est pas une résolution très exigeante, elle demande simplement que la Municipalité informe rapidement, et peut-être constamment, ce Conseil de l'évolution de cette politique aussi vitale que sont l'approvisionnement et la distribution d'électricité de la Ville de Lausanne.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre suite à la décision de l'entreprise Alpiq de vendre 49 % de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture et de la situation des prix sur le marché de l'électricité.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Il a été dit que les Services industriels sont actionnaires indirects d'Alpiq par l'intermédiaire d'EOS : les Services industriels détiennent 20,74 % des actions dans le groupe EOS Holding SA, qui détient lui-même 31,44 % d'Alpiq. Après la présentation du bilan d'Alpiq, certains craignaient une faillite ; la suite, nous la connaissons. Afin d'éviter les pertes, qui pourraient péjorer sa situation, Alpiq a commencé à vendre les bijoux de famille, comme le barrage de la Grande Dixence, et à mettre en vente celui d'Emosson et des centrales au fil de l'eau.

Les déboires financiers d'Alpiq ont fait réagir des parlementaires, qui s'en sont inquiétés par des questions au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a refusé la possibilité d'étudier l'étatisation des centrales nucléaires, donc l'affaire semble résolue pour l'instant. En effet, Alpiq contrôle 40 % des actions de la centrale de Gösgen et 27 % de celle de Leibstadt. Il y a de quoi s'inquiéter pour la sécurité des centrales quand on sait qu'Alpiq, qui est un gros actionnaire, n'a plus les moyens de participer à des travaux de maintenance. Ceci est un autre débat, mais les difficultés des actionnaires de ces groupes font réfléchir à la sécurité des centrales nucléaires.

On retiendra de ce qui précède que les Services industriels sont indirectement actionnaires de centrales nucléaires, ce qui n'est pas exactement la politique énergétique que prônent les Verts. Au budget 2016, la baisse des revenus des participations prévues était de 8 millions par une diminution estimée du dividende EOS. Par ailleurs, si mes souvenirs sont exacts – il faudra que M^{me} la directrice des Finances le confirme –, depuis le début de la législature, la Ville a perdu environ 10 millions par des baisses successives des revenus des participations.

J'en viens maintenant à ma question. Les centrales hydrauliques à accumulation ont un bel avenir. Par contre, être actionnaire indirect de centrales nucléaires n'est pas une politique durable ; elle est même néfaste. Les participations dans EOS rapportent de moins en

moins. La Municipalité, semble-t-il, envisagerait d'étudier la possibilité de racheter une partie des actions des barrages mis en vente. Est-ce qu'elle pense aussi former un conglomérat avec d'autres entités publiques ou privées pour un rachat des actions qui sont vendues ? De plus, la Municipalité a-t-elle pensé à se dégager de l'actionnariat Alpiq par l'intermédiaire des actions EOS et de vendre des actions qui lui permettraient d'en racheter d'autres dans les barrages ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Lorsque j'entends certaines déclarations venant de la gauche de cet hémicycle, j'en suis très réjoui. Lorsque M. Romain Felli parle d'indépendance énergétique et M. Johann Dupuis d'énergie indigène, je me prends à rêver que nous avons parfois un socle commun, auquel nous pouvons tous plus ou moins adhérer ; ce socle commun est de constater que la prospérité de notre pays dépend, pour une certaine partie et dans une certaine mesure, de notre autonomie énergétique, ainsi qu'alimentaire, laquelle procède d'une indépendance politique.

Voyez-vous, si nous avons certaines richesses comme l'agriculture, l'hydroélectrique, les grands barrages ou la forêt, ce sont des richesses qui, quand bien même elles peuvent momentanément ne pas rapporter, voire nous coûter, elles n'en demeurent pas moins des richesses. Je salue ce que je crois être une vision politique partagée par le plus grand nombre qui regarde, non pas le profit à court terme, mais l'indépendance à long terme, et qui est prête, le cas échéant, à s'apercevoir que cela a un coût et qu'il faut payer ce qu'il faut pour les maintenir.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je regrette d'avoir été si bref tout à l'heure. Je dois compléter avec deux ou trois éléments, car j'ai l'impression de ne pas avoir été très bien compris.

Monsieur Gaudard, vous avez raison de dire que quand on entre dans une société, il faut vérifier qu'elle est viable et qu'on doit être certain qu'elle ne va pas faire faillite. Mais, précisément, le modèle qu'on nous présente va dans ce sens. Il s'agit de faire en sorte de constituer un ensemble dans lequel les participations hydrauliques d'Alpiq sont sécurisées. Cet ensemble ne sera pas une société cotée en bourse ; cela n'a rien à voir avec la cotation. Alpiq est cotée en bourse en tant que holding, mais aucune des sociétés filles d'Alpiq ne l'est.

Ce n'est pas du tout un scénario où l'on entrerait dans le marché boursier de l'électricité ; on entrerait donc dans un domaine où l'on ne spéculerait pas sur les achats et les ventes de kilowattheures, qui sont parfois virtuels, mais il s'agit de s'associer à de la production. Après, il faut être sûr que les sociétés dans lesquelles cette production est mise soient solides ; vous avez raison. Mais on n'est pas du tout dans le scénario que vous avez indiqué. D'ailleurs, ce Conseil communal a bien voté une vente de sa participation dans Romande Energie Commerce et non un achat de participation de Romande Energie Commerce ; c'est un achat dans la holding de Romande Energie.

Il ne s'agit pas de se dépêcher de vendre notre actionnariat dans Alpiq, comme vous l'avez dit ; on n'en a pas. Et puis, il n'est pas question de devenir un acteur spéculatif sur le marché de l'énergie. C'est exactement le contraire qui est projeté dans les scénarios proposés par Alpiq.

Pour répondre à M. Dupuis, oui, effectivement, les Services industriels distribuent directement entre 800 et 900 millions de kilowattheures. On peut dire que cette électricité est à plus de 90 % d'origine renouvelable et indigène. S'il reste 10 %, c'est parce que nous avons le tarif « combi », où les gens qui souhaitent avoir de l'électricité sale peuvent en obtenir, s'ils y tiennent absolument. Nous n'en sommes pas à 100 % parce que nous n'avons pas forcé tout le monde à consommer de l'électricité propre, comme on l'a fait à Genève.

Pour répondre à M^{me} Bergmann, il serait tout à fait inopportun d'imaginer que la vente de notre participation dans EOS serait d'un quelconque secours. EOS est un outil stratégique

pour gérer la participation des actionnaires d'EOS dans Alpiq, avec les incertitudes que nous avons évoquées largement, mais EOS est aussi en train de devenir un acteur très important dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. Pourquoi est-ce que nous voudrions donner le signal que nous nous détachons de la production dans l'éolien et dans le solaire ? Si vous avez l'idée de présenter une intervention parlementaire dans ce sens, je préférerais qu'elle ne vienne pas des Verts, et si elle devait venir des Verts, je la combattrais furieusement en tant que municipal Vert.

La discussion est close.

Il est passé à la discussion sur les résolutions.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – La résolution déposée par M. Gaudard n'engage que lui.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Vous voterez comme vous voudrez, mais la résolution de M. Gaudard ne correspond pas à la réalité. Actuellement, la société n'est détentrice d'aucune action d'Alpiq. On peut regarder le cours monter ou descendre dans tous les sens, mais cela n'a aucune incidence : nous ne sommes pas propriétaires d'actions d'Alpiq, et donc, on ne va ni en acquérir des nouvelles, puisque nous en avons zéro, ni les céder, puisque nous n'en avons pas.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'avais cru comprendre que nous avions des participations indirectes dans des sous-sociétés d'Alpiq. Je parle de participation et non d'actions. Je dis que si l'action d'Alpiq baisse de 10 % au cours de ce jour, Lausanne cède ses participations dans Alpiq. Vous disiez qu'il y avait des sociétés sœurs et qu'il y avait des sociétés filles ; il s'agit simplement de cela.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Pour faire très court, ce sont des parts indirectes. De plus, on ne va pas vendre des actions d'EOS Holding alors qu'on vient de voter un préavis pour en acheter de nouvelles. C'est aberrant ! (*Réaction dans la salle.*) Non ? La Romande Energie Holding ? Bon, je suis fatigué... J'ai raté une occasion de me taire.

Le président : – Permettez-moi de penser qu'il y a une légère fatigue qui s'instaure. Quant à moi, je suis en pleine forme et je peux continuer encore longtemps ; je vous défie.

La résolution Guy Gaudard est refusée.

La résolution Romain Felli est adoptée avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « Turbulences sur le marché électrique, quelles conséquences pour les investissements lausannois ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Johann Dupuis, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre, suite à la décision de l'entreprise Alpiq de vendre 49% de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la situation des prix sur le marché de l'électricité ».

Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « La Municipalité censure le Syndicat des services publics »

Développement polycopié

En date du 11 mars 2016, la Municipalité a décidé d'interdire la publication sur l'intranet de la Ville d'une communication du syndicat des services publics (ssp) destinée au personnel communal. Cette communication visait à transmettre la position du ssp au sujet de la votation du 20 mars prochain sur la réforme cantonale de l'imposition des entreprises (RIE 3).

Le 30 janvier 2008, une *Convention sur les modalités des communications au sein de l'administration communale* a été conclue entre la Municipalité et le ssp ainsi que les autres associations du personnel reconnues. Selon cette convention, le ssp a le droit de diffuser des informations syndicales sur des panneaux d'affichage réservés, de mettre à disposition des flyer, etc. dans des locaux collectifs (local de pause, etc.) ainsi qu'à travers la messagerie électronique (intranet communal). S'agissant de la diffusion par l'intranet, les associations concernées ont droit à adresser six informations par année à l'ensemble du personnel. Concernant le contenu des informations syndicales, la convention précise que *« Toute autre information sans lien avec le personnel ou l'administration communale lausannoise d'une part, les activités au nom propre des représentants de l'association d'autre part, ainsi que l'utilisation du logo de la Ville, sont interdites ».*

Depuis l'entrée en vigueur de cette convention, le ssp a diffusé 29 communications à l'attention du personnel sans rencontrer de difficultés. Suite à la diffusion d'une information syndicale du 14 octobre 2015 concernant le lancement du referendum contre la RIE 3 cantonale auquel le ssp a décidé de prendre part, la Municipalité a adressé un courrier le 29 octobre 2015 menaçant le syndicat de lui interdire une éventuelle nouvelle communication qui, à ses yeux, déborderait le cadre fixé entre les partenaires sociaux. Le ssp a répondu à ce courrier le 14 décembre 2015 en demandant à la Municipalité de respecter le Convention 2008 et en lui rappelant que la communication du 14 octobre se situait strictement dans le cadre des activités syndicales du ssp. Ce courrier est demeuré sans réponse. Le 17 février 2016, le ssp diffusait une information syndicale par intranet sur la même thématique (La RIE 3 et ses conséquences pour les services publics et le personnel communal) à laquelle le Syndic s'est autorisé à joindre son propre commentaire.

Comme prévu par le comité du ssp Lausanne, une seconde communication concernant la RIE 3 cantonale, a été planifiée pour le jeudi 10 mars 2016. Le vendredi 11 mars 2016, la Municipalité informait le ssp qu'elle avait décidé d'interdire cette publication sous prétexte que le ssp avait déjà communiqué une fois sur ce sujet.

Dès lors, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle expliquer ce qui l'autoriserait à s'immiscer dans le contenu d'une information produite par le ssp (ou une autre association du personne reconnue) à l'attention des employé-e-s de la Ville et à exercer un droit de veto sur une information syndicale ?

- La Municipalité pense-t-elle que l'interdiction de la communication d'une information syndicale à l'attention des employé-e-s de la Ville par le ssp (ou une autre association du personnel reconnue) est conforme au respect des droits fondamentaux du syndicat et de ses adhérent-e-s, notamment de la liberté d'opinion et d'information (art. 16 Cst) et de la liberté syndicale (art. 28 Cst) ?
- La Municipalité considère-t-elle qu'elle a respecté les obligations qui s'imposent à elle en vertu de la *Convention sur les modalités de communication au sein de l'administration communale* conclue avec le ssp le 30 janvier 2008 ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Discussion

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Cette interpellation fait suite à une décision de la Municipalité d'empêcher le Syndicat des services publics de publier une information sur sa position concernant la réforme de la fiscalité des entreprises par le biais de la messagerie électronique.

Tout d'abord, je déclare mes intérêts : je suis employé du Syndicat des services publics et je m'occupe notamment de sa section lausannoise, donc des personnes qui travaillent à la Ville de Lausanne. Je ne travaille pas pour la Ville, mais tous les autres collègues travaillent pour la Ville de Lausanne, et ils ont décidé, de même que ce syndicat, de lancer un référendum contre la RIE III cantonale, de récolter des signatures auprès de leurs collègues et de les inciter à refuser cette proposition du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Pour son activité syndicale, le syndicat a besoin – et c'est même vital pour n'importe quel syndicat – d'avoir accès directement aux collègues de travail sur leur lieu de travail notamment, et donner des informations sur les positions du syndicat. Une convention a été négociée et conclue à ce sujet, en 2008, entre la Municipalité et les associations du personnel, dont le Syndicat des services publics. Cette convention donne droit notamment au Syndicat des services publics de publier, six fois par année, des communications à tout le personnel de la Ville par le biais d'intranet, selon une procédure définie dans cette convention. Il n'y a aucune restriction du contenu de ces informations, sauf qu'elles ne doivent pas être injurieuses et qu'elles doivent concerner les affaires syndicales.

Je vous lis : « Le contenu de ces informations ne doit pas déborder le cas des propres activités de l'association au sein de l'administration. Toute autre information sans lien avec le personnel ou l'administration communale lausannoise, d'une part, les activités au nom propre des représentants de l'association, d'autre part, ainsi que l'utilisation du logo de la Ville sont interdits ».

L'automne passé, une communication a été envoyée pour encourager, pour donner l'information et pour inciter le personnel à signer le référendum à l'origine de la votation qui aura lieu le 20 mars. Quelque temps après, nous avons reçu une lettre de la Municipalité nous disant qu'elle se réservait le droit de nous interdire toute autre communication sur ce sujet, disant qu'on avait débordé du cadre fixé entre les partenaires sociaux. Nous avons répondu à cette lettre le 14 décembre en indiquant qu'au contraire, nous avons agi dans le cadre fixé par cette convention, puisque le syndicat a décidé librement, par ses adhérents, de soutenir ce référendum, dans la mesure où il considère – c'est son avis – que la réforme de la fiscalité des entreprises met en danger le financement des services publics et aussi, à terme, les conditions de travail des employés de la Ville. C'est l'opinion du syndicat et de ses membres ; ce n'est peut-être pas celle de la Municipalité, ou en tout cas d'une partie de la Municipalité, mais c'est l'opinion du syndicat et c'est normal qu'on la partage avec les collaborateurs de la Ville.

Nous n'avons jamais reçu de réponse de la Municipalité. Nous avons donc publié une deuxième information, le 17 février, pour dire à ceux qui voudraient bien lire ces informations en cliquant sur le lien – on n'est pas obligé de les lire –, que nous étions opposés à la RIE III, pensant qu'elle aurait des effets néfastes pour les finances publiques,

notamment pour la Ville de Lausanne, et donc pour les services publics et pour le personnel communal. Nous avons alors eu la surprise de constater que la Municipalité a mis en pièce jointe une communication sur son propre point de vue, en disant que nos chiffres étaient faux – enfin, c'est la guerre des chiffres –, mais sans nous demander notre avis. Elle s'est imposée de cette manière, sans nous demander si on était d'accord avec ce procédé, alors que, par ailleurs, la Municipalité dispose de multiples canaux, à travers intranet, pour s'adresser au personnel et pour lui adresser toutes les communications qu'elle souhaite.

Ensuite, nous avons voulu donner une nouvelle information dans le cadre du débat public sur cette votation, et nous avons prévu une communication pour le jeudi 10 mars. Le 11 mars, nous avons reçu une phrase très courte du chef du Service du personnel, disant que la Municipalité avait refusé de nous laisser communiquer, sous prétexte que nous avions déjà communiqué sur le même sujet ; on n'aurait donc pas le droit d'en faire deux.

Il n'est stipulé nulle part dans la convention que nous avons passée avec la Ville que nous avons une limitation par thème. Si le Syndicat des services publics souhaite être monomaniacque et publier toujours la même communication, c'est sa liberté de le faire. Voilà pourquoi nous considérons que cette décision municipale est arbitraire, injustifiée et ne repose sur rien ; elle nie les droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression et la liberté syndicale, qui sont garanties par la Constitution.

De plus, la Municipalité ne respecte pas les accords qu'elle a conclus en 2008, donc la fameuse convention, sur les modalités de communication de l'administration communale, en décidant, de manière abrupte, de nous interdire une communication sans aucune justification autre que nous aurions déjà communiqué une fois sur le sujet. Nous espérons que la Municipalité reviendra sur sa décision et qu'elle laissera à ce syndicat la possibilité de diffuser sa communication demain, mercredi, ou au plus tard jeudi, parce qu'il n'y a aucune raison pour qu'il ne puisse pas le faire.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d'abord, un rappel sur la convention en question. La convention fixe les règles délimitant l'utilisation de l'intranet de la Commune par les syndicats pour communiquer des informations à l'ensemble du personnel de la Ville, et non seulement aux membres du syndicat. L'article 4.2, 2^e paragraphe, de cette convention précise ce qu'il y a lieu d'entendre par « information » ; toute information sans lien avec le personnel ou l'administration communale est notamment interdite.

Il y a la catégorie des exceptions, à savoir le point 4.9 de ladite convention, qui dit : « Toute demande de communication dépassant le cadre défini ci-dessus [donc strictement lié au personnel de l'administration] est interdite. Dans ce cas, il faut faire une demande spéciale à la Municipalité, qui prend connaissance du sujet de l'information et se prononce sur l'opportunité de sa diffusion ».

En ce qui concerne l'objet en question, la Municipalité n'a pas pris position en tant que telle. Comme l'a dit M. l'interpellateur, il y a une nette majorité dans un sens, mais il n'y a néanmoins pas d'unanimité. Il est d'usage, sur les votations cantonales ou fédérales que la Municipalité ne prenne position que si elle est unanime. Cela ne veut pas dire que chaque membre de la Municipalité ne peut pas, à titre personnel, bien entendu, prendre position sur une votation cantonale ou fédérale. Dans le contexte en question, on a affaire à une votation populaire, qui pourrait être fédérale ou cantonale, et 5000 employés sont potentiellement touchés, dont vraisemblablement 4000 qui ont le droit de vote ; la proportion qui l'exerce est inconnue. Dans cette optique, la Municipalité doit faire extrêmement attention à la répétition d'une information unilatérale n'ayant rien à voir avec l'avis direct de la Commune. C'est la question de l'appréciation.

Maintenant, je réponds à la première question. La Municipalité relève que c'est à titre exceptionnel qu'elle a autorisé le syndicat SSP à adresser, le 17 février 2016, une

communication à l'ensemble du personnel de la Ville au sujet de la votation cantonale sur la RIE III. Il y avait un certain nombre de problèmes factuels ; on a tous les chiffres à la Municipalité, et croyez qu'on est extrêmement attentifs au problème, vu les conséquences potentielles pour la Commune. Sur les endroits et les chiffres où il y avait divergence, on s'est permis d'ajouter une rectification, de manière à ne pas propager à l'ensemble des employés communaux des informations jugées inexactes. On aurait pu faire en parallèle une communication de la Municipalité, mais, comme nous n'étions pas unanimes sur le sujet, nous ne voulions pas que cela paraisse comme un mot d'ordre de la Municipalité, ce qui n'est pas souhaitable non plus face à ses employés, surtout dans une situation de non-unanimité.

Sur le fond, cette communication n'est pas compatible avec la convention sur les modalités de communication au sein de l'administration communale du 30 janvier 2008, sauf dérogation, au sens de l'article 4.9. Cette convention fixe les règles délimitant l'utilisation par les syndicats de l'intranet de la Commune pour communiquer des informations à l'ensemble du personnel de la Ville. Comme déjà dit, l'article 4.2, 2^e paragraphe de cette convention précise ce qu'il y a lieu d'entendre par « information ». Toute information sans lien avec le personnel ou l'administration communale est interdite. Encourager le personnel de la Ville à rejeter une modification de la Loi sur les impôts directs cantonaux ne constitue pas une activité ayant un lien direct avec la politique du personnel de la Ville et n'entre pas dans le cadre fixé par la convention. C'est l'avis de la Municipalité, qui a été envoyé par courrier recommandé au syndicat aujourd'hui ; il devrait le recevoir demain.

Pour répondre à la deuxième question, la Municipalité de la Ville de Lausanne respecte tant la liberté syndicale que la position politique du syndicat SSP dans le dossier de la mise en œuvre cantonale de la future RIE III. Elle ne saurait donc mettre en œuvre des mesures de censure à cet égard, ceci de quelque manière que ce soit.

La communication envisagée par le syndicat SSP ne respecte toutefois pas le cadre de la convention fixant les modalités de communication au sein de l'administration communale. Il n'a jamais été prévu, dans le cadre de cette convention, que cet outil de communication au personnel sur un certain nombre de problèmes de gestion de la Commune, et d'avis du syndicat sur celle-ci, devienne un système de matraquage, pouvant aller jusqu'à six fois, à l'occasion d'une votation qui intéresserait le SSP.

Pour répondre à la troisième question, comme la Municipalité l'a écrit au syndicat, elle respecte en tous points la convention fixant les modalités de communication au sein de l'administration communale. Comme cela a été relevé à la réponse à la question précédente, la communication envisagée par le syndicat SSP ne respecte pas le cadre de cette convention.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Le point de vue de la Municipalité selon lequel ces informations n'ont pas de lien avec l'activité syndicale est faux, puisque le syndicat a décidé d'alerter le personnel de la Ville sur le fait que la réforme de la fiscalité des entreprises aurait des incidences négatives sur le financement des services publics ; c'est son point de vue. On peut ne pas être d'accord, mais c'est son point de vue, et il mérite d'être respecté, comme n'importe quel point de vue. Le syndicat se préoccupe des ressources financières de l'entreprise dans laquelle travaillent ses adhérents ; si ce n'est pas en lien avec une activité syndicale, alors j'aimerais bien savoir ce qui l'est.

De plus, ce syndicat a décidé de mobiliser ses adhérents et ses collègues pour qu'ils signent ce référendum. Des activités ont été menées dans ce sens ; cela veut dire qu'il s'agit d'activité syndicale dans le cadre de la Ville de Lausanne. Et je ne vois pas de quel droit l'employeur décide de devenir le juge ou l'arbitre, de prendre des décisions à la place du syndicat sur les activités syndicales qu'il a droit de mener, et donc sur lesquelles il a le droit de communiquer ou non.

D'ailleurs, si je reprends le texte de la convention, « le contenu ne doit pas déborder le cadre des activités de l'association au sein de l'administration ». Mais cette campagne référendaire fait partie des activités menées, puisque nous avons aussi distribué des flyers sur le même sujet au sein de l'administration. J'essaie de vous l'expliquer, et j'espère que le syndic le comprend ; il y a un lien avec le personnel, puisque cela concerne l'avenir du service public, pour lequel les gens ont été engagés, et cela concerne également leurs conditions de travail. C'est donc en lien avec le personnel ou l'administration communale lausannoise.

En effet, dans la meilleure des hypothèses, l'administration communale lausannoise aura une perte budgétaire de 10 millions par année. Donc, dans la meilleure des hypothèses, cela aura quand même un impact sur les finances, et peut-être sur le personnel et sur les activités des services publics ; cela concerne donc le syndicat. La convention dit aussi que toute autre information sans lien avec le personnel de l'administration communale lausannoise est interdite. Mais ce n'est pas le cas ici.

Il s'agit d'activités au nom propre des représentants de l'association, puisque l'assemblée du SSP, son comité et les personnes qui le représentent se sont engagés pour ce référendum et pour cette campagne. Il y a déjà eu d'autres communications de ce syndicat au personnel de la Ville sur des objets qui ne concernent pas directement la politique de la Municipalité vis-à-vis de son personnel, mais qui concernent les intérêts du personnel et les buts que poursuit le syndicat. Je vous en citerai plusieurs qui n'ont donné lieu à aucune remarque de la part de la Municipalité et pour lesquelles nous n'avons même pas demandé d'autorisation. En septembre 2009, nous avons appelé le personnel de la Ville à venir manifester à Berne le samedi 19 septembre, pour nous opposer à la hausse des primes d'assurance-maladie, à la baisse des rentes AVS et du deuxième pilier et à la réforme de l'assurance-chômage, qui visait à réduire de 520 à 400 le nombre de jours d'indemnités, activité pour lequel nous avons informé le personnel communal, sans que la Municipalité n'ait rien trouvé à redire.

De même, le 8 mars 2010, nous avons appelé le personnel de la Ville à venir manifester à Berne pour le 100^e année de la Journée internationale de la Femme, qui a eu lieu le 13 mars cette année-là. Le 8 juin 2011, nous avons également informé le personnel du programme de la Journée du 14 juin 2011 en Ville de Lausanne, à la place de la Riponne, pour appeler le personnel à manifester à l'occasion de cette célébration, qui rappelait la grève du 14 juin 2001, donc pour la 10^e année de cette action syndicale au niveau suisse. Et puis, au mois de décembre 2014, nous avons invité le personnel de la Ville, toujours par le même canal, à venir assister, au buffet de la Gare, à une conférence du professeur d'économie Sébastien Guex, qui est un ancien conseiller communal, sur le thème de la réforme de la fiscalité des entreprises. Dans tous ces cas, la Ville de Lausanne ne nous a pas dit qu'on avait dépassé le cadre. Voilà pourquoi je ne peux pas être d'accord avec les arguments de la Municipalité.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – J'ai une petite question. Est-ce que les employés communaux ont la possibilité de se désinscrire des mails reçus du SSP ? C'est-à-dire, est-ce qu'en bas du mail, il y a un lien disant « si vous ne souhaitez plus recevoir ces mails, vous pouvez cliquer ici » ? Le cas échéant, pourquoi est-ce que la Municipalité a jugé ce cas particulièrement impérieux pour se substituer au jugement des employés communaux sur les courriers qu'ils souhaitent recevoir ou non ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – La question ici est que la Municipalité est peut-être trop tolérante par rapport à l'esprit de la convention. On peut juger une convention et le poids des termes de différentes manières et, souvent, on peut arriver à peu près à n'importe quelle conclusion. Je ne vais pas faire la casuistique de la casuistique parce qu'il est déjà tard et que cela pourrait prendre un certain temps. Ce qui est certain, c'est que, dans les communications où l'on a appelé à manifester, il n'y avait pas le poids d'un vote citoyen.

Il est très important pour les autorités qu'il y ait une certaine diversité des opinions et, surtout, éviter que des informations fausses soient propagées par des canaux semi-officiels ; le réseau internet de la Ville à l'intention de ses employés peut jouer un rôle de ce genre. Si quelqu'un veut aller à une manifestation, c'est très bien, il y aura un peu plus de monde. Si on a une prise de position du type « votez non », cela ne pose aucune difficulté, mais un certain nombre d'arguments sont manifestement inexacts, donc cela pose d'autres problèmes. Vous n'avez pas le texte sous les yeux pour juger de ce qui a été envoyé la première fois, mais la Municipalité l'a eu.

En ce qui concerne les 10 millions de francs, M. Oppikofer a raison, c'est une somme importante. Mais les retombées indirectes de 10 000 chômeurs dans le Canton, qui est l'effet inverse si on ne fait rien et qu'on laisse partir tout le monde, ce n'est pas sûr que cela coûte moins cher à la Ville. Ce qui est certain, c'est que la Ville n'a, à aucun moment, annoncé l'intention de faire 10 millions de coupes budgétaires en licenciant des gens, en coupant des prestations, et ceci à l'échelon 2019, qui serait l'entrée en vigueur du nouveau système. On ne peut donc pas dire, comme c'est affirmé de manière claire par l'interpellateur, que l'acceptation de cette votation a automatiquement des conséquences néfastes sur le personnel, notamment pour les raisons que je viens d'expliquer. C'est le problème en question.

Maintenant, puisque cela a été évoqué, rien n'empêche le SSP d'aller devant un tribunal pour que celui-ci juge si la convention oblige la Ville à diffuser absolument toute information, quoi qu'il arrive, à raison de six fois par année. Je lui souhaite bonne chance devant l'instance en question. La Municipalité, lorsqu'elle a signé cette convention, après trois ans de négociations – cela a été long –, avait l'intention de permettre des communications d'intérêt général aux différentes associations de personnel de la Ville. Elle n'a jamais eu l'intention de permettre des campagnes unilatérales lors de votations populaires, avec des arguments n'étant pas tout à fait vrais. Sinon, on aura très vite tous les comités politiques de ce pays, chaque fois qu'il y aura une votation, qui demanderont d'envoyer des mails à nos 5000 employés, au nom simplement de l'égalité de traitement, et c'est une dérive dans laquelle on ne veut pas entrer. On a peut-être tort du point de vue du SSP, mais c'est l'avis de la Municipalité.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Si j'ai bien compris le syndic, lorsque le SSP envoie un appel à manifester pour réunir 5000 personnes de plus – ce qui, selon lui, n'a pas d'importance –, la Municipalité ne filtre pas. Par contre, quand l'enjeu est important et qu'il s'agit d'une votation, la Municipalité filtre.

Je constate en plus que M. le syndic vient de faire la campagne pour la RIE III, chose que M. Oppikofer s'est bien gardé de faire par honnêteté intellectuelle. En l'occurrence, la Municipalité devrait admettre que la RIE III pourra avoir des conséquences sur le personnel et que, sur ce coup, elle s'est trompée. D'ailleurs, M^{me} Germond est assez sceptique sur la RIE III, même si elle ne le dit pas trop fort.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je suis aussi assez surpris des paroles de M. le syndic. Sans entrer sur le fond, et vraiment sur le principe, une organisation syndicale envoie un message aux salariés et l'employeur n'a pas à choisir ce qui est juste ou non, ni à faire la leçon. C'est très problématique ! Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, il y a des débats en permanence sur ce qui constitue un fait, et peut-être encore plus dans ce dossier que dans d'autres, où les chiffres ne sont pas stabilisés. Cela dépend de toute une série de paramètres. Donc, de part et d'autre, il y a des visions différentes des chiffres avancés. Si on commence à entrer dans la logique que l'employeur doit valider la communication d'une organisation syndicale et peut répliquer point par point, on sort complètement de l'idée de liberté syndicale et de liberté de communication syndicale qu'une Municipalité de gauche devrait pouvoir défendre dans ce pays. Je suis donc très étonné d'entendre la réponse de M. le syndic. J'ai oublié de déclarer mes intérêts : je suis membre du SSP.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Evidemment, à part M^{me} Porchet – je ne sais ce qu'elle votera à ce sujet, contrairement à d'autres –, tous les autres qui se sont clairement exprimés – (*rires dans l'assemblée*) se sont engagés clairement dans le comité contre la RIE III, nominativement et connu pour tel. Je ne suis pas contrôleur des comptes, ni des votes personnels, et ce n'est pas pour faire une critique, mais c'est pour faire une distinction.

On est parti du principe que le syndicat pouvait communiquer à ses membres, parce qu'il n'avait pas toutes les adresses de ses membres. Par souci de simplification, on est ensuite passé à une communication à l'ensemble des fonctionnaires communaux, qu'ils soient d'accord ou non avec le syndicat. Je vous rappelle que moins de 10 % des fonctionnaires communaux sont membres du syndicat en question et qu'à peu près la moitié des membres sont des retraités. Ce n'est pas une critique ; quoi qu'on en dise, j'ai des tas d'amis dans ce syndicat. Il n'en reste pas moins que, dans l'administration communale, un relativement faible pourcentage en est membre.

Sous motif de toucher ce 6 % à 8 %, on informe 5000 personnes. Pas de problème là-dessus si c'est une information générale sur les activités du syndicat. Mais je vous rappelle que la notion de droit populaire est sensible dans ce pays, au sens de l'égalité de traitement. A peu près à toutes les votations, et celle-ci n'a pas à faire exception, le comité référendaire a demandé l'annulation de la votation parce que la brochure du Conseil d'Etat n'était pas correcte. Je n'ai pas entendu, à quelques jours de la votation, qu'il ait obtenu gain de cause, mais je n'en sais rien ; peut-être qu'on lui donnera raison vendredi. Il n'en reste pas moins que c'est systématique dans ce genre de chose. Et si la Municipalité laisse partir une surenchère de communications de ce genre, avec un certain nombre d'événements et d'éléments qui sont, pour certains, politiquement discutables, mais certains factuellement faux, on a un vrai problème.

Cette communication personnelle n'a jamais été autorisée avec cette intention. Je ne serai pas là très longtemps, mais si la nouvelle Municipalité se rend compte qu'il y a une déviance du système, qui consiste à avoir, sur tous les aspects et toutes les votations fédérales, cantonales ou communales, six messages au moins par année pour orienter les collaborateurs, tôt ou tard, il y aura des réactions d'autres autorités, parce qu'on sera au-delà des limites de la neutralité par rapport à la formation d'opinion, qui est exigée notamment des autorités. Dans les brochures d'information, les autorités n'ont pas droit de dire certaines choses ; elles doivent juste donner leur information factuellement, ainsi que celle de l'autre camp. Si on commence à avoir ce genre de déviance, la Municipalité a estimé que ce n'était pas correct par rapport à l'esprit de la convention. Maintenant, je comprends parfaitement qu'on puisse avoir d'autres opinions. Je vous dis factuellement ce que la Municipalité a décidé et pourquoi.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Pour répondre à notre collègue qui a demandé si les employés étaient obligés de lire les communiqués du SSP, le système est le suivant : les employés reçoivent un e-mail sur lequel il y a juste une phrase, qui dit que le syndicat des services publics envoie une communication sur le sujet en titre, et il y a un lien ; ceux qui veulent la lire cliquent sur le lien, qui les dirige sur la bonne page ; ceux qui ne sont pas intéressés jettent l'e-mail à la poubelle. Les gens sont donc libres de choisir de lire la communication ou non.

M. le syndic a insisté pour dire qu'il y avait des informations fausses. Je ne pense pas que l'on puisse, dans ce cadre, discuter du contenu de l'information syndicale, que je n'ai pas lue ici, parce qu'il faudrait rester longtemps ; ce n'est pas le but. Mais je tiens à souligner que le motif de l'interdiction que nous avons reçu n'est pas parce que nous aurions donné des informations fausses, mais parce qu'on aurait communiqué pour la deuxième fois sur le même sujet. D'ailleurs, je ne vois pas non plus de quel droit l'employeur, avec une sorte de paternalisme condescendant, pense que c'est à lui de décider ce qui est vrai et ce qui est faux, ce que les oreilles des employés doivent entendre et ce qu'elles ne doivent pas entendre.

Je vous lis le but du Syndicat des services publics, article 3 des statuts : « Le but du SSP est, conformément à son programme de travail, de sauvegarder et de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, politiques et culturels du personnel travaillant dans les services publics. » Il ne s'agit donc pas d'une association corporatiste qui défend exclusivement ses propres membres ; et puis, les intérêts politiques sont nommés. Or maintenant, on nous dit que, quand la politique implique un vote, alors le syndicat doit avoir des droits politiques restreints et qu'il ne peut pas communiquer son point de vue au personnel, qui entendrait des propos désagréables, surtout si ce n'est pas la même opinion que la Municipalité.

On verra s'il y a référendum par rapport à la libéralisation totale du marché de l'électricité. Je suppose que la Municipalité sera contre. Je me demande, si le Syndicat des services publics dit au personnel de la Ville qu'il faut voter contre cette libéralisation, donc en accord avec le point de vue que la Municipalité, si on aura aussi une interdiction de communiquer, ou si le problème c'est plutôt que la Municipalité a une opinion différente que celle du SSP. Et c'est ce que nous ne pouvons pas accepter, soit que l'on censure notre opinion tout simplement parce qu'une partie de la Municipalité ne pense pas la même chose que le syndicat.

M. Robert Joosten (Soc.) : – J'ai une petite question concernant cette convention. Je ne connais pas son contenu, mais est-ce qu'il y a d'autres associations du personnel couvertes par cette convention ? Si oui, est-ce que ces autres associations ont aussi communiqué à propos de cette votation ? Si oui, est-ce que ces autres associations ont subi la même interdiction que le SSP par rapport à cette communication ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme disait le président tout à l'heure, j'ai tout mon temps ; j'ai juste un train à prendre demain, à 18 h 20. Mais j'espère qu'on aura fini avant.

Je voudrais dire à M. Joosten que, bien sûr, toutes les associations de personnel ont le droit de communiquer six fois par an au sens de la convention, mais qu'aucune n'en a fait usage. Une aurait pu être susceptible de le faire, le syndicat SUD, puisqu'il est aussi engagé, à ma connaissance, dans le même combat que le SSP. Les autres associations de personnel sont de nature plus associative et aucune n'a pris position, à ma connaissance, sur des thèmes politiques ces dernières années.

En ce qui concerne l'objet en question, ce n'est pas parce que la Municipalité a une divergence d'opinions qu'elle a écrit un complément, mais parce qu'il y avait des choses qui, de son point de vue – et c'est un point de vue consolidé et solide, et pas purement « pifométrique » –, il y avait des informations inexactes. S'il n'y en avait pas eu et qu'il n'y avait eu que l'opinion du syndicat, nous aurions laissé passer l'information sans commentaire, la première fois en tout cas. Néanmoins, voyant venir une deuxième demande, nous avons relu la convention et, de manière très claire – et c'est en ce sens que nous avons pris cette décision –, lorsqu'on n'est pas dans le strict fonctionnement de l'administration communale et des activités liées, la Municipalité a la possibilité de ne pas autoriser une publication. En l'occurrence, on en a fait usage, parce qu'il y avait deux communications à peu près identiques sur quinze jours. Pour le reste, on peut juger qu'on est vilain ou gentil, mais on n'ira pas plus loin dans les réponses.

La discussion est close.

Le président : – Les trois interpellations urgentes qui restent et qui portent sur le même sujet seront traitées lors de la prochaine séance. Nous n'avons de toute façon plus le quorum.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Comme nous n'avons plus le quorum, cela pose un problème de procédure. Cela signifie qu'on a commencé à traiter une interpellation urgente, mais qu'on ne peut pas terminer en proposant une éventuelle résolution. Je propose donc un renvoi de la fin de la discussion à la prochaine séance.

Le président : – (*Discussion hors micro.*) C'est trop tard, nous n'avons plus le quorum. La discussion pouvait se poursuivre, mais les personnes sont parties durant le traitement de l'objet ; je ne peux pas les retenir de force.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer : « La Municipalité censure le Syndicat des services publics » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Communication

Clôture de la séance

Le président : – Il n'y a pas de faits bruts, il n'y a que des interprétations des faits. Cela me fait penser à autre chose : il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour... Je vous laisse méditer sur la question en vous souhaitant une bonne rentrée et un bon week-end d'élections et de votation.

La séance est levée à 22 h 55.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16